

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mercredi 25 février 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 février 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano -Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert -Jean-Marcel Beau- Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clement Lermancier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac- Gonthier- Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou -Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette –Pierre Guigné- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	5	Sandra Le Kverne pour la commune de Jean-Pierre Prigul Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien Michel Vallade pour la commune de La Chapelle Montabourlet Xavier Garraud pour la commune de Christophe Rossard Patrick Laguillon pour la commune de St Paul Lizonne
Titulaires absents	10	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Alfred Gonnard- Joël Constant – Catherine Esculier – Christophe Rossard Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet
Procurations	3	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2026 /43 (Code Nomenclature /3.5)**DATE : 25 FEVRIER 2026****OBJET : Autorisation donnée au Président de signer la convention de mise à disposition de l'ensemble bâtimementaire « Prévert » avec Monsieur le maire de Ribérac. (Convention en annexe)**

L'objet de la présente délibération est d'actualiser le contenu de la convention de mise à disposition en date du 1^{er} juillet 2016 signée entre Monsieur le Maire de Ribérac et Monsieur le Président de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois et d'en proposer une nouvelle rédaction compte tenu que le bâtiment n'a plus de vocation scolaire.

Il est ainsi demandé au conseil communautaire

1- d'approuver :

-le principe de la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois, de la totalité de l'ensemble bâtimementaire sis sur la parcelle cadastrée section BK n°40, située 9, rue Achille Larobertie, 24600 Ribérac.

- La convention d'occupation correspondante, telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que ses annexes.

2-d' autoriser

-Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Ribérac la convention d'occupation correspondante, ainsi que tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le principe de la mise à disposition, à titre gratuit de l'ensemble bâtimementaire « Prévert » et autorise le Président à signer avec Monsieur le Maire de Ribérac la convention d'occupation correspondante ainsi que tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour : 56****Votes contre : 0****Abstention : 0****Publié le 04-03-2026****Le Secrétaire de séance du 25 février 2026
Yves Mahaud****Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

Yves MAHAUD

Monsieur Yves Mahaud